

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 2/04/2025

Refonte du permis de conduire : oui à la formation de qualité, non à la baisse du pouvoir d'achat !

La demande pour passer le permis de conduire en France ne cesse d'augmenter (1.370.994 nouveaux candidats en 2023 pour environ 1.200 inspecteurs), plaçant les écoles de conduite sous une pression croissante pour former et présenter plus de candidats. Cette situation est exacerbée par la pénurie d'inspecteurs du permis de conduire, qui s'aggrave avec l'abaissement de l'âge légal d'obtention du permis à 17 ans. A l'heure où une refonte de l'arrêté relatif à l'apprentissage de la conduite est envisagée, les professionnels de la conduite, fédérés par Mobilians, partagent une préoccupation majeure : concilier qualité et pouvoir d'achat.

Améliorer le taux de réussite pour désengorger les centres d'examens

Un élève qui passe son examen de conduite trop tôt et échoue entraîne des coûts supplémentaires (estimés en moyenne à +20%) liés à la reprogrammation de l'examen.

Actuellement, le volume de formation obligatoire pratique est fixé à 20 heures de conduite, mais en augmentant ce nombre à 28 heures (décomposées en 24 heures de conduite effective au volant et 4 heures de cours théoriques collectifs qui auraient pour intérêt de baisser le coût du permis), le taux de réussite pourrait s'améliorer de manière significative ce qui désengorgerait le système, réduisant la nécessité de passages multiples à l'examen et, par conséquent, le besoin en inspecteurs supplémentaires. Une augmentation de 10 % grâce à une hausse du nombre d'heures de formation équivaldrait à ajouter plus de 100 inspecteurs supplémentaires, sans engendrer de coûts additionnels pour l'État.

La formation au permis de conduire par le biais de l'apprentissage anticipé de la conduite (conduite accompagnée) en constitue une justification idéale. En effet, les candidats ayant opté pour cette méthode suivent un minimum de 28 heures de formation avant de passer l'examen et affichent un taux de réussite de 74 % au permis, contre seulement 53 % pour la formation classique.

La durée moyenne pour obtenir le permis en France est de 35 heures de formation, ce qui est conforme à la moyenne européenne. Ainsi, augmenter la formation minimum obligatoire de 20h à 28 h aura pour conséquence de ne plus mentir aux Français et de baisser le cout final du permis de conduire de 35h à 28h. Ainsi les coûts pour les élèves seraient réduits d'au moins 7 heures, tout en permettant davantage de succès et une meilleure sécurité.

Mobilians propose également de développer un modèle intégré complet, adapté à tous, qui vise à renforcer de manière proactive la sensibilisation des conducteurs en abordant plus particulièrement les situations complexes de circulation et également les questions clés telles que la perception des risques, les nouvelles technologies ou encore les nouvelles formes de mobilité à travers l'intégration de cours théoriques collectifs dans la formation initiale et la mise en place d'un stage post-permis.

Un tel dispositif permettrait de garantir un partage d'expérience entre conducteurs, par exemple dans le cadre des rendez-vous pédagogiques durant lesquels l'implantation territoriale des écoles de conduite et les compétences des enseignants permettent d'adapter le contenu de la formation aux caractéristiques et à l'accidentalité des territoires.

Chaque année, la France voit sa dette augmenter de 100 milliards d'euros en raison des conséquences économiques des accidents de la route. Une meilleure préparation des candidats réduirait les coûts à long terme et permettrait d'améliorer la sécurité routière en divisant par deux le nombre de tués d'ici 2030 pour parvenir à zéro tué en 2050.

Un renforcement de la formation qui ne doit pas se faire au détriment du pouvoir d'achat

Face à une exigence paradoxale de qualité à coût réduit, nos écoles de conduite ont formulé des propositions concrètes, visant à soulager le pouvoir d'achat des parents sans accroître la pression fiscale. Mobilians réitère sa demande à l'exécutif depuis plusieurs années : permettre aux parents de financer la formation au permis de conduire de leurs enfants grâce à la portabilité de leur Compte Personnel de Formation. Cette proposition favoriserait l'accès à un permis de conduire de qualité pour zéro euro et contribuerait à dynamiser l'économie en ouvrant la voie à l'emploi et à la mobilité des jeunes.

À propos de MOBILIAN

MOBILIAN est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180.000 entreprises de proximité et 560.000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIAN défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

Contacts presse :

- *Dorothee Dayraut-Jullian, Directrice des Affaires publiques et de la Communication - 06.16.95.31.35*
- *Xénia Arrignon, Chargée d'Affaires publiques - 06.01.45.86.48*